**Autorisation de reportage d’actualité**

Pour un reportage TV, radio ou presse écrite, sur les campus de l'établissement, vous devez au préalable compléter une demande d'autorisation. Cette autorisation, une fois remplie et signée doit être adressée à communication@uca.fr , avant la date de reportage souhaitée.

Nom et coordonnées complètes du média ou du journaliste indépendant :

Objet du reportage :

Lieu du reportage (campus, bâtiment) :

Date(s) ou période du reportage :

Date(s) ou période de diffusion prévue :

Nombre de personnes présentes lors du reportage :

Responsabilité civile :

- Nom de la compagnie d’assurance :

- N° du contrat d’assurance :

Date : Signature :

Avis : Favorable / Non favorable Date : Signature et tampon :

Pour l’Université Clermont Auvergne,

Par délégation, la Directrice de la Communication

*L’autorisation délivrée ne concerne que l’objet et les lieux déclarés. Cette autorisation n’exempte pas le/la journaliste de son obligation de demander son autorisation individuelle à chaque personne qu’il/elle désire filmer, photographier ou interviewer. L’université se décharge de toute responsabilité en cas de manquement éventuel à cette obligation. En outre, l’Université ne peut être tenue pour responsable du matériel entreposé dans les lieux de tournage.*